



P.L.U.



PLANI LOCAL
D'URBANISME

REVISIONS
ET MODIFICATIONS

Approuvé par le Conseil Municipal le 20/06/2012
Approuvé par l'Assemblée Communale le 20/06/2012
Approuvé par le Conseil Municipal le 20/06/2012
Approuvé par l'Assemblée Communale le 20/06/2012

Légende :

- : Limite de zone
- : Zone constructible
- : bourg médiéval
- : Zone réservée aux activités spécifiques (artisanat, industrie nuisante)
- : Zone réservée aux activités spécifiques (loisirs, culture)
- : Zone réservée à l'hébergement touristique
- : Zone agricole
- : Zone naturelle
- : Zone à urbaniser réservée aux équipements
- : Zone à urbaniser
- : Zone de hameaux
- : Zone d'habitat diffus
- : Emplacement réservé
- : Espaces boisés classés
- : Haies et arbres à préserver au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- : Zones humides au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- : Zones humides (habitat d'intérêt communautaire) au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- : Classement sonore - largeur de 100 mètres
- : Classement sonore - largeur de 30 mètres
- : Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- : Zone inondable
- : Futur tracé de la déviation à titre indicatif

